

# CONTRIBUTIONS



Le financement de l'association repose aujourd'hui essentiellement sur les dons des adhérents à l'association.

La Communauté des Entreprises à Mission étant une association d'intérêt général, un reçu fiscal ouvrant droit à la réduction de l'impôt prévue aux articles 200 et 238 bis du CGI vous sera envoyé postérieurement à la réception du règlement.

CONTRIBUTIONS POUR 2023		
Entreprises	Entreprise de - 18mois	300€ pour la 1ère année
	CA inférieur à 5 M€	1 000 € minimum
	CA entre 5 M et 50 M€	2 000 € minimum
	CA entre 50 M et 200 M€	5 000 € minimum
	CA entre 200 M et 1 Md€	10 000 € minimum
	CA supérieur à 1 Md€	20 000 € minimum
Personnes physiques	Chercheurs : enseignants chercheurs d'établissements ou reconnus comme tels	Participation libre

